

# Conditions de livraison et de paiement

---

## 1. Champ d'application.

Pour les livraisons des articles, les conditions ci-dessous sont réputées convenues. Tout changement de ces conditions est soumis à l'accord préalable écrit de la part de MHZ-HACHTEL. En cas d'annulation d'une partie des conditions, toutes les autres clauses restent valables.

## 2. Prix.

Le présent tarif comporte des prix de vente conseillés, TVA incluse.

## 3. Livraison.

Sauf convention spéciale, les livraisons s'effectuent franco à partir de tout achat d'une valeur minimum de 75,- €. Les frais résultant d'expéditions spéciales sur demande seront facturés à part. En cas d'envoi par CFL ou transporteur, les marchandises voyagent au risques et périls du destinataire. En cas d'avarie ce dernier doit faire valoir ses droits à l'arrivée, vis à vis du transporteur, seul responsable. En cas de livraison par nos propres véhicules le délai de réclamation en cas d'avarie due aux livraisons est de 3 jours après réception de la marchandise. Passé ce délai, les réclamations ne peuvent plus être acceptées. Le mode d'envoi reste soumis à l'appréciation du fournisseur.

## 4. Garantie.

La société MHZ-HACHTEL donne les garanties suivantes, sous conditions d'un montage correct.

**Tringles à rideaux** : garantie de 2 ans contre tout vice de fabrication.

**Stores enrouleurs et pliants** : garantie de 12 mois en qui concerne la partie technique.

**Stores horizontaux** : garantie de 6 mois.

**Stores verticaux** : garantie de 12 mois en ce qui concerne la partie technique.

**Parties électriques** : garantie de 6 mois.

**Parties textiles** : une garantie pour la partie textile est impossible. Prière de nous signaler les défauts éventuels des tissus sous 6 jours.

Il va de soi que la société MHZ-HACHTEL ne peut être tenue pour responsable en cas d'avarie due à un cas de force majeure, de mauvais montage ou de détérioration volontaire ou accidentelle. La garantie est limitée au choix de l'acheteur, soit par la mise en ordre du produit, soit par un rabais approprié consenti sur le prix de vente. Un nouveau délai de garantie n'intervient plus dans ces cas. Des revendications qui dépasseraient le prix de cession de l'article ne pourront être acceptées.

## 5. Sécurité enfant

Il est de la responsabilité du revendeur d'estimer si les produits qu'il souhaite commander doivent être équipés d'une sécurité enfant, conformément à la norme SN EN 13120 + A1 : 2014. Il convient de préciser à la commande si le produit doit être équipé de la sécurité enfant. Ceci est également d'application dans le cas où le revendeur n'a pas été lui-même sur place pour prendre les mesures ou conseiller le client sur le choix du produit. MHZ ne peut être tenu responsable pour des dommages résultant d'une installation inadaptée ou incomplète causée par le revendeur ou un sous-traitant. Le revendeur est dans l'obligation de donner la notice d'utilisation à l'utilisateur final. Ce dernier doit également être informé des précautions d'utilisation. Les conseils au client final, que ce soit concernant la commande ou le montage doivent être faits en accord avec la norme SN EN 13120+A1 :2014 relative à la sécurité enfant, et plus précisément au risque d'étranglement des enfants âgés de 0 à 42 mois. Si nécessaire, le fournisseur peut fournir

de la documentation sur la norme SN EN 13120+A1 ainsi que les notices d'utilisation et de montage.

## 6. Retour.

La majorité de nos produits sont fabriqués à façon et ne peuvent être repris.

Nos livreurs ne sont pas autorisés à reprendre des produits, et tout retour de marchandise doit faire l'objet d'un accord préalable de notre part.

## 7. Désistement.

Le vendeur peut résilier de plein droit et sans sommation le contrat de vente au cas où la solvabilité de l'acheteur subit une détérioration succincte qui compromet le règlement. Il en est de même au cas où cette situation existait au moment de la conclusion du contrat alors que le vendeur n'a eu connaissance de cet état que par la suite. Le vendeur est fondé, à la place de la résiliation, d'exiger le paiement immédiat comptant.

## 8. Paiement.

Les paiements sont à effectuer à l'adresse de notre siège social :

MHZ-HACHTEL s.à r.l.  
27, rue de Steinfort  
L - 8366 HAGEN  
G.D. de Luxembourg

Téléphone : (00 352) 311421  
Télécopieur : (00 352) 312328

ING (B) : BE56 3670 2550 4888  
BBRUBEBB

BGL (L) : LU26 0030 5263 3042 0000  
BGLLLULL

Les règlements peuvent se faire :

- au comptant, sous huitaine après réception de la facture moyennant un escompte de 3%.

- sans escompte, au plus tard 30 jours après la réception de la facture.

- par traite acceptée.

Tout défaut de paiement d'une facture à son échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure l'exigibilité d'une majoration forfaitaire de 15% du montant impayé avec un minimum de 50,- €. Tout montant resté impayé à son échéance sera porteur de plein droit et sans mise en demeure d'un intérêt de 12 % l'an.

## 9. Réserve de propriété.

Les marchandises objet du présent contrat sont vendues avec une clause subordonnant expressément le transfert de leur propriété au paiement intégral du prix en principal et accessoires. En cas de saisie-arrêt ou de toute autre intervention d'un tiers sur les marchandises, l'acheteur devra impérativement en informer le vendeur sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. L'acquéreur s'interdit en outre de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des marchandises.

## 10. Lieu de juridiction

Tribunaux de Bruxelles et le cas échéant la Justice de Paix du 1<sup>er</sup> canton de Bruxelles.